LES CATALOGUES COLLECTIFS

Problématique générale et choix techniques

Des expériences récentes, pour la plupart menées en région au niveau des agences de coopération, ont mis en évidence les difficultés de mise en œuvre des catalogues collectifs sur le plan technique. Or, si les problèmes informatiques sont pour partie spécifiques, ils n'en relèvent pas moins d'une approche globale de gestion de projet. Le risque est en effet de donner la priorité à la problématique technique, alors que, pour garantir le succès et la pérennité du projet, l'accent doit d'abord être mis sur sa définition : contenu, objectifs et surtout cadre de fonctionnement et règles de coopération. Les principaux facteurs de risque portent essentiellement sur une dilution des pratiques de coopération bloquant la mise à jour du catalogue, voire sa réalisation, ou le retrait d'un financeur rechignant à soutenir une opération ayant des coûts d'investissement non maîtrisés ou des coûts de fonctionnement trop élevés. La problématique technique doit donc rester seconde et découler de l'analyse des paramètres définissant le projet, une solution informatique n'étant valable que pour un contexte donné. Il a donc semblé utile de la restituer dans le contexte plus général de la gestion du projet.

Un catalogue collectif, des catalogues collectifs

La notion en elle-même paraît simple et sans ambiguïté, mais en fait il n'existe pas un modèle unique de catalogue collectif, et c'est en grande partie là que réside la difficulté. Plusieurs paramètres interviennent pour différencier les modèles. Sans aller jusqu'à une typologie très rigoureuse, on peut distinguer au moins trois facteurs clés

Les types de documents tout d'abord : les problèmes de gestion ne sont pas les mêmes selon que l'on traite des périodiques, des fonds anciens ou des documents iconographiques. Rythmes de mise à jour, contraintes techniques vont varier fortement d'un cas à l'autre. Les implications sont aussi d'ordre bibliothéconomique. Le cas le plus évident est celui du livre ancien, mais on peut aussi évoquer à titre d'exemple celui, moins connu, du livre d'artiste : on peut douter qu'une information bibliographique comme « cylindre en plâtre, 25 cm » donne une idée précise du livre. Seule une image, si possible en trois dimensions, pourra donner au lecteur une représentation visuelle d'un objet qui tient autant de l'œuvre d'art que du livre.

MICHÈLE LÉNART

TOSCA Consultants
toscaconsultants@compuserve.com

Le champ couvert ensuite. Les pôles associés à la Bibliothèque nationale de France (BnF) ont fait émerger la notion de pôles d'excellence, sans toutefois déboucher sur des réalisations de catalogues spécifiques en dehors du catalogue collectif de France (CCF). Les catalogues collectifs thématiques sont donc assez rares, mais ils pourraient se multiplier car ils répondent tout à la fois à un besoin du public et à une possibilité de marquer une identité régionale ou locale. Citons par exemple le projet de catalogue des fonds touchant à la préhistoire dans la vallée de la Vézère, qui fait l'objet d'un contrat de plan État-Région-Département.

La portée géographique enfin. Les projets nationaux, régionaux ou locaux ne se gèrent pas de la même façon. A l'heure actuelle, il semble que la région soit un excellent niveau pour mettre en place un repérage précis des collections, notamment celles qui se trouvent dans les petites et moyennes bibliothèques. L'échelon régional permet également d'ouvrir la coopération à d'autres établissements: archives municipales ou départementales, qui peuvent avoir de beaux fonds anciens; musées, qui constituent souvent des fonds thématiques sur les spécificités régionales; voire, mais plutôt en phase d'élargissement du projet, congrégations religieuses, etc.

A la faveur des informatisations/réinformatisations de bibliothèques municipales, on voit aussi apparaître des catalogues référençant les ressources documentaires locales : ville ou réseau de ville (communauté urbaine, Syndicat intercommunal à vocation multiple – SIVOM...). S'adressant à un public de proximité, ils sont souvent plus orientés OPAC – catalogue accessible en ligne – et pas nécessairement axés sur les documents patrimoniaux. Les fonctions du catalogue sont en effet différentes selon les projets.

Fonctions et fonctionnalités

Les fonctions principales d'un catalogue collectif sont à l'évidence l'identification et la localisation. Mais il peut aussi servir à la dérivation de notices, ce qui permet aux petites bibliothèques de reprendre leurs fichiers manuels. Il peut, enfin, comporter des fonctionnalités de commande et de facturation des copies des documents primaires...

C'est sur la fonction d'identification que porte la majorité des options à prendre. Les responsables du projet devront en effet trancher sur plusieurs points et d'abord ceux concernant les données :

 quel est le niveau de description bibliographique, à savoir : quelles sont les informations qui doivent absolument figurer sur une notice pour que celle-ci soit recevable pour le catalogue ? La notice peut être des

C'EST SUR LA FONCTION D'IDENTIFICATION QUE PORTE LA MAJORITÉ DES OPTIONS À PRENDRE

plus succinctes, puisque, par exemple, dans le cadre des conversions rétrospectives BnF, seules les zones titres et dates devaient impérativement être remplies;

- quelle position prendre par rapport au dédoublonnage? L'utilisateur qui fait une recherche ne doit-il impérativement voir qu'une seule notice avec toutes ses localisations, ou acceptet-on qu'à l'écran apparaissent les *n* références correspondant aux *n* localisations du document dans les bibliothèques du réseau?
- comment traiter la cohérence des points d'accès et les autorités ? Fautil revoir les indexations, toutes les indexations (auteurs, matière...), et si oui, comment ?
- les données relatives à la disponibilité des documents (ouvrage immobilisé en reliure, emprunté...)
 doivent-elles être consultables ?

et, last but not least, complète-t-on les données bibliographiques par des images ou des extraits du document?
 De ces choix peut découler la nécessité d'effectuer des travaux préparatoires: conversion de fichiers, reprise des autorités (c'est par exemple l'option prise par la bibliothèque municipale à vocation régionale – BMVR – de Rennes pour les autorités auteurs du catalogue collectif des ouvrages de Bretagne).

Apporter des réponses à ces questions n'est pas toujours facile. D'abord parce qu'il faut souvent faire un compromis entre opportunité et faisabilité, entre ce que l'on voudrait faire et ce que l'on peut objectivement faire, ensuite parce que les décisions ne peuvent être prises qu'en parfaite connaissance des implications sur le plan organisationnel et technique. Or, souvent, les bibliothécaires sont démunis sur ce point faute d'expériences similaires.

Production et diffusion du catalogue

Pour maîtriser la problématique de catalogue collectif, il faut bien faire la distinction entre les fonctions de production et de diffusion de la base. Leurs mises en œuvre relèvent de logiques techniques et organisationnelles différentes et elles sont donc à déconnecter, au moins en termes d'analyse préalable. Comme le montrent les quelques exemples qui suivent, les solutions doivent être trouvées par rapport au contexte, aux opportunités et aux contraintes propres à chaque cas de figure.

Premier exemple, celui de la Basse-Normandie, qui est l'une des régions les plus avancées dans le domaine. Dès 1991, le projet a été lancé par Corail, l'agence de coopération régionale, et pris en charge par le Centre régional des lettres (CRL), nouvelle structure de coopération. Une étude préalable a permis d'élaborer des scénarios de réalisation qui ont été soumis au conseil régional et à la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC): l'objectif était de produire un catalogue des fonds anciens et des fonds locaux; il était à

constituer à partir des conversions rétrospectives espérées de la BnF (ultérieurement complétées par celles financées par les collectivités locales) et d'un catalogue collectif des fonds locaux sur microfiche à remettre à jour. Le support de diffusion retenu était le cédérom (à l'époque, la France ignorait tout d'Internet et cédérom s'écrivait encore CD-ROM...).

Deux options, elles-mêmes déclinées en plusieurs scénarios, ont été présentées, chacune d'elle s'appuyant sur une enveloppe financière et un calendrier de production précis. Les administrateurs de Corail ont validé le projet, sous réserve d'une réalisation d'une partie des travaux de constitution de la base par Corail, ce qui impliquait pour l'agence de coopération l'embauche d'opératrices de saisie et l'acquisition d'un système de gestion de la base bibliographique.

Où en est le projet, quelques années plus tard? La première version du cédérom est sortie¹. Elle permet l'identification et la localisation des fonds, ainsi que, pour les bibliothécaires, la dérivation de notices.

En 1999, de nouvelles bibliothèques adhèrent au projet, et la possibilité de diffuser le catalogue collectif actualisé sur Internet est sérieusement envisagée.

En outre, le catalogue collectif devrait constituer le point de départ d'un projet plus vaste de bibliothèque virtuelle intégrant des images numériques des fonds patrimoniaux des bibliothèques de la région. Le support de diffusion sera cette fois Internet. En fait, les réflexions actuelles portent plutôt sur la manière de constituer un cadre général (organisation, partage des moyens, choix techniques...) pour les projets de numérisation des documents, ce qui est sensiblement plus complexe.

L'exemple de CLLR, l'agence de coopération pour le livre en

- la récupération de notices déjà informatisées;
- pas de retraitement des notices ou des autorités ;
- une juxtaposition de bases sans travail de dédoublonnage;
- la sous-traitance de la diffusion (hébergement de la base par le CNUSC Centre national universitaire sud de calcul de Montpellier). Quelques mois plus tard, le catalogue était effectivement consultable sur Internet², et CLLR avait gagné son pari, même si beaucoup restait à faire, puisque seule une fraction des bibliothèques de la Région étaient représentées.

Ces deux exemples montrent, outre l'importance du contexte institutionnel et son poids sur les choix techniques, l'ampleur des différences
entre les solutions en termes de
constitution de la base (fonction de
production) et de diffusion du catalogue. Si la fonction de diffusion est
impérative (sans elle le catalogue n'a
pas de raison d'être), la fonction de
production peut être complètement
évacuée... mais, dans ce cas, au final, il
ne s'agira pas des mêmes catalogues
collectifs.

Les autres réalisations (comme le catalogue Rhône-Alpes réalisé par Arald et la bibliothèque municipale (BM) de Lyon ou celui de Bourgogne mené par Abidoc et la BM de Dijon) ou projets (le catalogue de Bretagne construit par la BM de Rennes, celui de Champagne-Ardenne élaboré par Interbibly et les BMVR de la Région) constituent des variantes et mettent en évidence l'importance de la définition préalable du projet.

La démarche de définition du projet

La diversité des contextes et options pouvant être prises impose une démarche progressive qui repose généralement sur un découpage classique en trois phases :

- une première étape d'étude préalable qui permet de dresser un bilan de l'existant – état des collections et des catalogues, ressources sur le plan matériel, relais possibles, position des financeurs, etc. - et de statuer sur l'opportunité du projet; elle n'aborde en principe pas sa faisabilité, sauf si l'on arrive à la conclusion qu'il n'est pas réaliste de se lancer dans un projet de cette envergure en l'état actuel de la situation (absence de volonté de coopérer, poids des traitements préalables d'inventaire ou de catalogage...). Cette première étape permet également d'évaluer les possibilités d'action des intervenants possibles : agence de coopération et/ou bibliothèque pilote (cela peut entrer dans les missions d'une BMVR) et bibliothèques « coopé-

– une phase d'élaboration de scénarios analysant les différentes solutions tant sur le plan organisationnel que technique : caractéristiques, avantages, limites, coûts, facteurs de risque... Même si certains choix sont souvent implicites – diffusion sur Internet par exemple –, l'analyse des solutions techniques ne doit être abordée qu'à partir de la deuxième phase. Et ce d'autant plus que faire le choix d'une diffusion sur Internet n'équivaut pas à faire le choix d'une solution technique ;

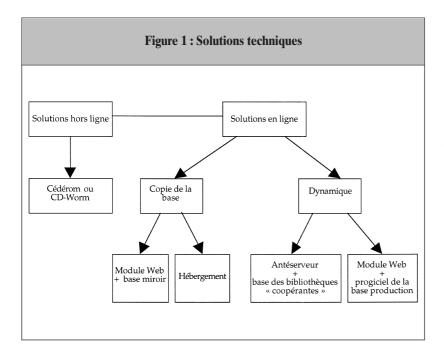
- la dernière phase permet de développer le scénario retenu et de construire ce que l'on appelle le plan de mise en œuvre : actions à mener, enchaînements, intervenants...

Ajoutons qu'une des règles de base veut qu'en cas de recours à une société de conseil pour une assistance technique ou méthodologique, on n'implique absolument pas une société susceptible d'assurer des prestations informatiques ultérieures (développement d'un antéserveur ou de fonctionnalités spécifiques) : en phase d'étude, ne

Languedoc-Roussillon, se situe à l'opposé. La contrainte était, dans ce cas, de concrétiser très vite, fût-ce à travers une maquette, un projet qui, sans cela, ne trouverait pas de financement. Par ailleurs, il était clair que l'agence de coopération ne disposerait pas des moyens lui permettant d'effectuer un travail bibliographique en profondeur. Les solutions devaient donc générer le moins de charges de travail possible; schématiquement, les options prises furent donc

^{2.} http://cllr.cnusc.fr

^{1.} Livres anciens et documentation régionale en Basse-Normandie : catalogue collectif des ouvrages conservés dans les bibliothèques, réalisé par le Centre régional des lettres de Basse-Normandie, 1997.



doivent intervenir que des prestataires indépendants de toute solution technique. En outre, une autre règle de base, sur le plan purement technique cette fois, est de préférer systématiquement les solutions standard (progiciels), qui, sauf exception, existent, aux développements spécifiques.

A la suite de la phase de définition du projet, l'un des points cruciaux sur le plan méthodologique est la rédaction du ou des cahier(s) des charges. Il peut porter sur l'acquisition d'un système ou sur des prestations de service. Il est essentiel à double titre : d'abord parce qu'il permet de faire le choix du meilleur fournisseur possible (ou, du moins, il le facilite) et ensuite parce qu'il définit la base de la relation contractuelle avec ce fournisseur.

Ces règles sont très générales et doivent être affinées en fonction des caractéristiques particulières à chaque projet. Mais leur application permet d'éviter certains pièges et de prendre des décisions en fonction des avantages et des limites des différentes options possibles. Pris en connaissance de cause, les choix intègrent notamment la gestion des risques propres à la solution technique retenue.

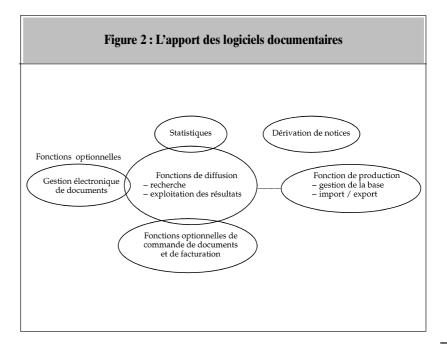
Les solutions techniques

Le problème du choix d'une solution technique est donc, rappelons-le, toujours second par rapport à la définition du catalogue collectif et il découle largement des options prises au préalable. Cette réserve étant faite, on peut aborder d'une manière générale, c'est-à-dire déconnectée d'un cas concret, les solutions actuellement disponibles. Schématiquement, on peut établir une typologie articulée sur la différenciation entre les solutions dynamiques et les solutions non dynamiques (cf. figure 1).

Les solutions dynamiques

Les solutions dynamiques donnent accès à la base assurant la gestion des données en temps réel, c'est-àdire que l'utilisateur pourra consulter toutes les notices bibliographiques, y compris celles qui viennent d'être incorporées, plus les données d'exemplaire, y compris la disponibilité du document.

Pour les interrogations via Internet, le serveur Web de système de gestion de bibliothèque ou du système documentaire joue le rôle d'interface entre le poste client de l'utilisateur qui s'appuie sur les langages de description de page et les protocoles du Web – HTML (HyperText Markup Language) et HTTP (HyperText Transfer Protocol) – et le système qui, lui, ne repose pas sur ces protocoles. Comme le montre la figure 2, le serveur transcrit donc les requêtes HTML dans une codification compréhensible pour le



GLOSSAIRE

Les problèmes de terminologie ne se sont pas simplifiés au fil des années, chaque technologie nouvelle venant renforcer la complexité du vocabulaire technique. Il ne nous a donc pas paru inutile de proposer quelques définitions.

Calcul de pertinence : calcul statistique permettant d'évaluer la pertinence des documents et de les classer en fonction de ce critère. Plusieurs approches existent, par exemple :

- nombre total de contextes : si la recherche porte sur plusieurs critères, les premiers documents proposés en réponse à la recherche répondront à tous ces critères ;
- nombre total de contextes différents : ce sont les documents comportant les termes les plus fréquents par rapport aux index qui seront obtenus prioritairement en réponse à la recherche ;
- termes ordonnés: les documents seront sélectionnés par rapport à l'ordre des termes choisi par l'utilisateur ;
- termes critiques : ce sont les documents comportant les termes les moins fréquents par rapport aux index qui seront obtenus prioritairement en réponse à la recherche.

Copie de base : technique consistant à copier la partie des informations du système de gestion de bibliothèque que l'on souhaite rendre accessible sur le Web et à en confier la gestion à un serveur dédié. Ce serveur ne sera pas connecté, ni lié au système de gestion de bibliothèque. Cette solution permet de garantir la sécurité du système de gestion documentaire.

HTML (HyperText Markup Language) : langage normalisé de balisage pour la description des documents hypertextes en vue de leur publication, notamment sur le Web. Ce langage est une version simplifiée de SGML intégrant des fonctions de courrier électronique.

HTTP (HyperText Transfer Protocol) : c'est le protocole de transmission de données multimédias du Web. Il définit les échanges entre le navigateur équipant le poste client et le serveur Web.

Liaison dynamique : c'est l'une des solutions permettant de mettre le catalogue sur le Web. Le serveur Web réceptionne la requête d'un utilisateur, puis la traduit dans une forme que le système de gestion de bibliothèque va savoir traiter. Il transmet alors cette question mise en forme au système de gestion de bibliothèque qui la traite et renvoie les éléments de réponse au serveur Web. Celui-ci prend alors en charge la mise en forme et l'affichage de la réponse qu'il transmet au navigateur du poste client. Le serveur Web sera en liaison constante avec le système de gestion de bibliothèque. Il dispose de cette manière des informations concernant la disponibilité des documents. Si le serveur Web est accessible sur Internet, un dispositif complémentaire doit être prévu (le serveur pare-feu) pour protéger le système de gestion de bibliothèque de tentatives d'intrusions. Cette solution de liaison dynamique s'oppose à la solution dite de copie de base.

Masque : caractère permettant la suppression ou l'omission d'un caractère dont on ignore la valeur (*Vocabulaire de la documentation*).

Recherche par similarité : possibilité de relancer une recherche à partir d'une portion d'un texte obtenu en réponse d'une première recherche.

Serveur: au départ, ce terme désigne un logiciel qui remplit une mission d'intérêt général pour tous les postes client. Ce logiciel leur offre un service. Cela peut être un service d'accès à des documents (serveur Web), d'accès à une imprimante (serveur d'impression), d'accès au réseau (serveur réseau)... Progressivement, en raison des choix d'architecture, le terme de serveur a été utilisé pour désigner le matériel qui permet l'exécution du logiciel serveur.

Z39.50 [Information et documentation – Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service d'application pour la recherche documentaire et spécification du protocole ISO 10162/ISO 10163] : cette norme définit les règles qu'un ordinateur doit respecter pour formuler une requête (demande d'information) à un autre ordinateur et les règles de présentation des résultats. Lorsqu'un système de gestion de bibliothèque a adopté cette norme, il est capable de traiter toutes les requêtes Z39.50 quelles que soient leurs origines. Si un serveur Web est capable de préparer des requêtes Z39.50, il peut les transmettre à tout système de gestion de bibliothèque sachant traiter cette norme. Sur le principe, cela permet d'envisager deux applications :

- d'une part, cela ouvre la possibilité d'acheter le serveur Web/Z39.50 chez un fournisseur et le système de gestion de bibliothèque chez un autre;
- d'autre part, cela permet de réaliser des catalogues collectifs sans duplication, ni mise en commun des données.
 Le serveur Web pose sa question à tous les systèmes de gestion de bibliothèque qu'il a référencés et qui savent traiter les requêtes Z39.50.

système et réciproquement en sens inverse, du système vers le poste client.

Les solutions de type antéserveur existent depuis longtemps. Les antéserveurs sont utilisés pour constituer

LES SOLUTIONS
NON DYNAMIQUES
RESTENT
VALABLES
POUR LES FONDS
FIGÉS
OU LES FONDS
ANCIENS
QUI NÉCESSITENT
DES MISES À JOUR
PEU FRÉQUENTES

des catalogues collectifs à partir de bases existantes et sans fusion de celles-ci: il s'agit en fait d'une couche logicielle qui vient s'implémenter en amont des systèmes de gestion (d'où son nom d'antéserveur) et qui joue le rôle d'interface entre le poste client et les systèmes de gestion pour assurer l'homogénéisation des requêtes. L'antéserveur s'intéresse aux correspondances entre champs d'information. Imaginons une recherche portant sur le champ auteur ; l'antéserveur reconnaîtra les étiquettes des champs auteur de toutes les bases du catalogue collectif et transcrira la requête en fonction de ces différents formats.

L'idée est séduisante : l'antéserveur permet de réaliser des catalogues collectifs sans duplication ni mise en commun des données. Il reste néanmoins un développement spécifique avec tous les risques que cela comporte : problèmes de pérennité de la maintenance, coûts de développe-

ments potentiellement élevés, maîtrise limitée du programme et de ses performances, notamment au niveau des temps de réponse... Il peut être indiqué si le catalogue ne concerne que peu de bases. Mais plus le nombre de bases gérées par des systèmes différents est important, plus les risques de dégradation des temps de réponse sont élevés et plus, mécaniquement, les coûts augmentent. Le cahier des charges à réaliser pour le développement doit donc être extrêmement rigoureux si l'on veut garder la maîtrise du calendrier et du budget du projet.

Remarquons qu'un serveur Web/ Z 239.50 assure des fonctions d'antéserveur dans la mesure où il constitue une norme simplifiée de réalisation d'un antéserveur. Il évite alors les développements spécifiques. Mais il faut que le système de gestion des bibliothèques (SGB) ou des centres de documentation qui participent au catalogue ait adopté cette norme dont l'implémentation est lourde. Ce n'est pas le cas pour tous les systèmes de gestion de bibliothèque et encore moins pour les systèmes de gestion documentaire. Pour le moment, les applications concrètes de bout en bout sont rares et on ne dispose que de peu de recul pour leur validation technique.

Les solutions non dynamiques

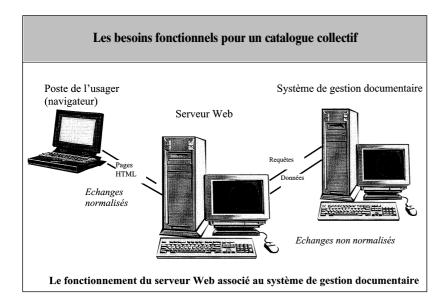
Dans les solutions non dynamiques - cédérom et copie de base pour une diffusion Internet -, la base ne comprend ni les données postérieures à la dernière mise à jour ni les informations sur la disponibilité. Si elles paraissent moins séduisantes, ces solutions restent au minimum valables pour les fonds figés, sans accroissement, ou les fonds anciens qui, sauf exception, évoluent peu et peuvent se satisfaire de mises à jour peu fréquentes. De plus, par rapport aux solutions dynamiques, elles présentent des avantages évidents sur le plan de la sécurité informatique.

On ne présente plus le cédérom. Il ne bénéficie plus de l'aura « nouvelles technologies », mais garde son intérêt dans certaines situations. L'hébergement de base pour une diffusion sur Internet est moins connu. Il repose sur le principe d'une soustraitance de la diffusion de la base, voire, le cas échéant, de certains traitements (dédoublonnage...). L'une des difficultés est de trouver un prestataire qui maîtrise l'information bibliographique... : les agences de coopération qui ont exploré cette voie se sont rendu compte que les fournisseurs sous-estimaient complètement les spécificités de ces bases. Là encore le cahier des charges est déterminant si l'on veut éviter de se tromper de prestataire.

Les hébergeurs doivent au minimum pouvoir gérer les formats MARC. Mais ils n'optent pas nécessairement pour un logiciel de gestion de bibliothèque classique, leur préférence pouvant aller à des logiciels documentaires sensiblement plus orientés recherche que gestion *stricto sensu* (cf. fonctionnalités dans le schéma page suivante)

LES COÛTS
À PRÉVOIR
COMPORTENT
DEUX
COMPOSANTES
ESSENTIELLES:
L'HÉBERGEMENT
ET LES CHARGES
DE TRAVAIL LIÉES
AUX MISES À JOUR

Signalons enfin que les coûts comportent au moins deux composantes : l'hébergement à proprement parler et les charges de travail liées aux mises à jour. Plus fréquentes seront les actualisations du catalogue, plus importantes seront les charges financières de fonctionnement.



L'apport des logiciels documentaires

L'analyse fonctionnelle du système est fortement liée à la nature et aux caractéristiques du projet. Il n'est donc question ici que d'en donner une approche générale et de mettre l'accent sur une catégorie de logiciels peu présents dans les bibliothèques. Dans le cadre d'un catalogue collectif, les besoins fonctionnels peuvent être caractérisés comme dans le schéma cidessus.

On a vu précédemment que les fonctions de production de la base et celle de diffusion pouvaient être complètement déconnectées. Or, si la fonction de production d'un catalogue nécessitant des travaux préparatoires importants relève bien d'un système de gestion de bibliothèques (SGB), rien n'interdit d'envisager un autre type de logiciel pour sa diffusion. En effet dans ce cadre, ce sont essentiellement les fonctionnalités de recherche qui priment.

Un précédent article paru dans le BBF³ présentait l'état actuel de l'offre des serveurs Web des SGB. Les deux tableaux des pages suivantes présentent celle des logiciels documende Basis+).

Conclusion

On le voit, la problématique des catalogues collectifs est loin d'être

taires4. On y retrouve des logiciels connus des bibliothécaires comme Texto ou Alexandrie. Tous sont à même d'importer et de gérer des notices au format Unimarc (souvent réduit mais généralement suffisant pour les projets de catalogue collectif). Issus du monde documentaire, ils disposent pour la plupart de fonctionnalités de recherche très riches. Les plus avancés ont intégré des possibilités similaires à celles des moteurs d'Internet. Ces fonctions trouvent tout leur intérêt dans des recherches en texte intégral, ce qui ne constitue pas une priorité pour les projets axés sur le pur bibliographique. Mais il a paru utile de les présenter, d'une part pour anticiper les évolutions probables sur ce plan et d'autre part parce que les hébergeurs ont pu avoir fait le choix de ce type de logiciel plutôt que d'un SGB (à titre d'exemple, le CNUSC dispose simple et ne se limite pas aux éléments techniques. Mais ces catalogues correspondent à un besoin, les fonds demandent à être valorisés et les organismes ayant vocation à piloter les projets – BMVR, agences de coopération, voire bibliothèques départementales de prêt, selon les cas -, existent. Tout concourt donc à favoriser l'émergence des catalogues collectifs dans les années à venir. Et ce d'autant qu'il peuvent être le point d'intersection d'autres projets à dimension régionale : inventaires des fonds patrimoniaux, conversions rétrospectives...

LE CATALOGUE **COLLECTIF POURRAIT CONSTITUER** L'UN DES CADRES DE RÉFÉRENCE PERMETTANT DE COORDONNER LES EFFORTS **DE VALORISATION DES COLLECTIONS PATRIMONIALES**

Et l'une des questions qui se posera à terme, sera d'ailleurs celle de leur articulation avec les projets de numérisation qui risquent de fleurir ici ou là en dehors de tout plan global de traitement des documents primaires. Le catalogue collectif pourrait constituer l'un des cadres de référence permettant de coordonner les efforts de valorisation des collections patrimoniales.

Avril 1999

^{4.} Diffuser la documentation via intranet et Internet : description des serveurs Web associés aux systèmes de gestion documentaire et de bibliothèque, TOSCA Consultants ; [rééd.] par Michèle Lénart, Nadia Bony, Marc Maisonneuve, Paris, ADBS Éditions, 1998.

| Fonctions de recherche de base du serveur Web | | | | | | | | | | | | |
|---|--|---|--|--------------|---|---|--|---|--|--|--|--|
| | Fonctions de recherche | | Opérateurs disponibles | | | Gestion du langage documentaire | | | | | | |
| Société / Serveur Web | Sélection d'une partie du catalogue | Affichage de la fenêtre de pertinence | Troncature | Masque | Opérateurs de proximité | Gestion de thésaurus | Visualisations du thésaurus | Autopostage* | | | | |
| AIDEL / SuperDoc WebServer | Oui | Oui | Droites | Non | Phrase, paragraphe, adjacence | Oui | Alphabétique, structuré par domaine, permuté | Oui | | | | |
| BNT Technologies / Biblio-Tech Web | Non | Non | Gauches, droites, centrales | Non | Non | Non | 1 | 1 | | | | |
| CADIC / Ex-Libris Web | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales en utilisation simultanée | Oui | Adjacence, distance | Oui | Alphabétique, structuré par domaine, permuté | Oui | | | | |
| DECALOG / Paprika Web | Oui | Oui, sans déplacement | Droites | Non | Non | Oui | / | Oui | | | | |
| DIP SYSTEMES / Dip Web | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales en utilisation simultanée | Oui | Adjacence, distance et phrase avec le moteur BRS | Oui | Alphabétique structuré par domaine. Permuté uniquement dans les modules de ges- tion de thésaurus | Non | | | | |
| DSS by Chemdata / Cindoc Web | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales | Oui | Non en prévision | Non | 1 | 1 | | | | |
| DSS by Chemdata / Texto Web | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales | Oui | Non en prévision | Non | 1 | 1 | | | | |
| ELP / Adhoc Web | La part d | e développeme | ents spécifiques est | trop importa | nte pour que ces fe | onctionnalités | soient directement co | omparables | | | | |
| EOS International / Q@ccess | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales en utilisation simultanée | Oui | Adjacence, distance avec Retrieval Ware d'Excalibur | Oui | Alphabétique | Non | | | | |
| EURITIS / AIRS Web | Oui | Oui | Gauches, droites, centrales en utilisation simultanée | Oui | Adjacence distance, pré- sence (phrase ou paragraphe) | Oui | Alphabétique, structuré par domaine. Permuté uniquement en édition | Oui | | | | |
| EVER / Ever Web | Oui | Oui, avec la recherche en texte inté- gral | Gauches, droites, centrales en utilisation simultanée | Oui | Oui pour la recherche en texte intégral avec Search 97 | Oui avec le module Recherche profession- nelle de Flora | Alphabétique, structuré par domaine | Oui avec le module Recherche profession- nelle de Flora | | | | |
| GB Concept / Alexandrie Web | Oui | Oui, sur les fichiers liés avec Keyview de Verity | Droites | Non | Oui | Oui | Alphabétique, structuré par domaine | Oui | | | | |
| ID France / Basis Web Server | Oui | Oui | Droites, gauches, centrales en utilisation simultanée | Oui | Adjacence distance, pré- sence (phrase ou paragraphe) | Oui | Alphabétique, structuré par domaine. Permuté uniquement en édition | Oui | | | | |
| JLB INFORMATIQUE / JLB-Web | Oui | Non, en cours | Droites, gauches, en utilisation simultanée | Non | En cours d'intégration | Oui | Alphabétique, structuré par domaine. Permuté uniquement en édition | Oui | | | | |
| SULLY Group / MWI | Oui | Non | Droites; gauches si index construit dans cet objectif | Non | Adjacence, distance si index construit dans cet objectif | Oui | Alphabétique | Oui | | | | |

^{*} Prise en compte des relations de hiérarchie lors de la recherche.

| Fonctions de recherche avancées du serveur Web | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|---|--|---|----------------------------|--|--|--|--|
| | | Traitements li | Autres fonctions de recherche | | | | | | | | |
| Société / Serveur Web | Morphologiques | Syntaxiques | Phonétiques | Sémantiques | Calcul de pertinence | Recherche par similarité | Autres | | | | |
| AIDEL / SuperDoc WebServer | Non | Non | Non | Non | Non | Non | / | | | | |
| BNT Technologies / Biblio-Tech Web | Non | Non | Non | Non | Non | Non | 1 | | | | |
| CADIC / Ex-Libris Web | Oui, formes conjuguées des verbes singulier / pluriel et masculin / féminin | Oui avec iLEXI-QA d'ERLI * | Oui avec iLEXI-QA d'ERLI * | Oui avec iLEXI-QA d'ERLI * | Oui | Oui | Recherche en logique floue | | | | |
| DECALOG / Paprika Web | Non | Non | Oui | Non | Non | Non | / | | | | |
| DIP SYSTEMES / Dip Web | Non, mais prévu dans la version 4 | Non, mais prévu dans la version 4 | Oui | Non, mais prévu dans la version 4 | Non, mais prévu avec un logiciel de langage naturel | | 1 | | | | |
| DSS by Chemdata / Cindoc Web | Non | Non | Non | Non | Non | | 1 | | | | |
| DSS by Chemdata / Texto Web | Non | Non | Non | Non | Non | | 1 | | | | |
| ELP / Adhoc Web | La part de développements spécifiques est trop importante pour que les fonctionnalités soient directement comparables | | | | | | | | | | |
| EOS International / Q@ccess | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | En option avec Retrieval Ware d'Excalibur | / | | | | |
| EURITIS / AIRS Web | Oui, singulier / pluriel | Non | Non | Non | Non, intégra- tion prévue de Search 97 de Verity en septembre 99 | Non | 1 | | | | |
| EVER / Ever Web | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | Oui, avec un module de recherche en texte intégral | / | | | | |
| GB Concept / Alexandrie Web | Oui, singulier / pluriel | Oui | Oui | Oui | Oui, sur les fichiers liés avec Search 97 de Verity | Non | 1 | | | | |
| ID France / Basis Web Server | Oui, avec un module optionnel | Oui, avec un module optionnel | Oui, sur les noms propres | Oui, avec des modules de res- sources lexicales | Oui | Oui | / | | | | |
| JLB INFORMATIQUE / JLB-Web | | En cours d' | Non | Non | / | | | | | | |
| SULLY Group / MWI | Non | Non | Non | Non | Non | Non | 1 | | | | |

^{*} Avec SearchServer fin 1998.